

DÉMARCHES SOCIALES

Point d'Accès au Droit (PAD), La Ciotat

04.96.18.54.17

- ♦ Solidarité femmes 13 : lundi après-midi sur rendez-vous
- ♦ AVAD (*aide aux victimes ayant déjà déposés plainte*)

Centre social de l'abeille

SOS Femmes Battues

04.42.83.13.62

Centre-ville de La Ciotat

Espace santé jeunes

04.42.70.34.76

LOGEMENT DE REPLI

- ♦ Contacter un tiers (famille, amis...) avec l'aide de l'équipe des Urgences
- ♦ Appeler le 115 (*logement d'urgence*)



RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER

VIOLENCES FEMMES INFO

APPELEZ LE

3919

stop-violences-femmes.gouv.fr

LA VIOLENCE
INTRA-FAMILIALE N'EST
PAS UNE FATALITE,
METTONS-Y UN
TERME.



NE RESTEZ PAS SEUL(E)

Nous sommes là pour vous
accompagner.

Les équipes du Centre Hospitalier
de la Ciotat restent à votre disposition
7j/7, 24h/24.





DÉMARCHES MÉDICALES

Vous pouvez être reçue par un médecin urgentiste ou gynécologue ou sage-femme. Si vous le souhaitez, nous vous accompagnons dans vos démarches médicales, psychologiques, juridiques et sociales.

Rédaction d'un Certificat médical initial.

Demande d'Interruption Volontaire de Grossesse

Centre de planification (CPEF):
04.42.08.77.43

Centre d'IVG : 04.42.08.76.26

VIOLENCES CONJUGALES

3919

DÉMARCHES PSYCHOLOGIQUES

Présence d'une équipe psychologique aux urgences de 8h30 à 18h45 et le samedi de 9h à 16h30.

CMP La Ciotat
04.42.73.45.75

Cellule d'urgence
Hôpital de la Conception (Marseille)
04.91.43.50.50

Maison des Femmes (Marseille)
04.91.38.17.17

Espace santé jeunes
04.42.70.34.76

RDV sur le site monpsy.fr (consultations remboursées sur prescription médicale).

DÉMARCHES JURIDIQUES

OÙ PORTER PLAINTE ?

- ♦ Commissariat de police de La Ciotat
- ♦ Brigade de la Gendarmerie

Possibilité de déplacement des forces de l'ordre dans le service des urgences, après avis médical.

QUI PEUT PORTER PLAINTE ?

Toute personne majeure ou mineure (*sous réserve de mise sous tutelle*).

EN PRATIQUE :

- ♦ **SANS urgence :**

Présentez-vous au commissariat de police et expliquez à l'agent votre demande.

- ♦ **EN urgence** (*après avis médical et appel médical du commissariat*):

Vous êtes attendu dès que possible au commissariat et la prise en charge sera immédiate.

Permanence Juridique d'Aubagne
Maison de la justice et du droit
04.42.36.98.10